

Coût de l'incivilité des dépôts sauvages :

Tous les dépôts sauvages et les incivilités ont un coût que doit supporter tous les citoyens de la commune : nous avons dû, en accord avec la Préfecture, installer des caméras de vidéosurveillance aux lieux des délits. Le coût supporter par tous est de : 4 000 € !

AIRE DE JEUX : Une table de ping-pong va être prochainement installée.

Petits et grands à vos raquettes !

**J'AI CHANGÉ
DE NOM ET/OU DE PRÉNOM ?
JE DOIS RENOUELLER
MA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
ET MON PASSEPORT !**



Vous avez recours à l'une de ces procédures :

Simple déclaration auprès de l'état civil .

Changement de nom et/ou de prénom pour motif légitime par décret :

Renouvellement de carte d'identité et passeport : demander un acte de naissance modifié avec les pièces justificatives. Gratuit si on fournit la carte d'identité et/ou le passeport.

Les conséquences de ces changements :

- Interdiction d'utiliser la carte d'identité et/ou le passeport avant le changement de nom et/ou prénom.
- L'utilisation de ces anciens titres est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 €
- Vos anciens titres seront invalidés à l'expiration de 3 mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance ;
- En cas de contrôle et au passage des frontières ces titres invalides ne permettront pas de justifier de votre identité.

N'oubliez pas de communiquer vos changements aux organismes : CPAM, permis de conduire...

Mairie de Saint-Cricq

lundi et mercredis de 08H00 à 12H00

Téléphone : 05.62.06.97.80

Adresse e-mail : mairie.stcricq@wanadoo.fr

Site internet : mairiesaintcricq32.fr

Pour les urgences : appelez le : 06.81.42.98.92

LE PETIT JOURNAL DE SAINT-CRICQ

2ème TRIMESTRE 2025

MAI 2025



Saint-Cricq au Printemps



Les peines de jeunesse sont comme les orages de printemps : de courte durée et vite dissipées. (Luc ROCHEFORT).

SOMMAIRE :

- Le budget de la Commune
- Comité des Fêtes ses manifestations
- Urbanisme
- Changement de nom : ce qu'il faut Faire ?
- Santé et Environnement
- Mairie



Vie économique :

Compte Financier Unique (C.F.U.) :

Voté à l'unanimité, le 02/04/2025

Avec un résultat de 104 273.61 € de recettes de fonctionnement, un déficit d'investissement de 4 884.66 €.

Soit, un excédent de 99 383.86 € reporté au budget 2025.

Budget 2025 :

Voté à l'unanimité, le 02/04/2025 : prévisions :

Fonctionnement : dépenses 223 779.35 € recettes : 223 779.35 €

Investissement : dépenses 366 523.05 € recettes : 366 523.05 €

L'investissement paraît important car il a été intégré le projet de la RD 511, d'un montant de 335 000 €. Il est bien évident que ce projet ne sera concrétisé que lors de l'obtention des 80 % des subventions demandées qui sont en attente de décisions.

Nous vous tiendrons informés des avancées de ce dossier.

Il a été décidé de ne pas augmenter les impôts, cette année encore.



Manifestations à venir :

FÊTE DES VOISINS : 25 MAI !

Inscriptions : comite.stcricq@gmail.com

Présidente : Mme BOURGEOIS Tiffany



Urbanisme :



CARTE COMMUNALE ENQUÊTE PUBLIQUE : LES DATES & HEURES :

L'enquête publique pour la révision de la Carte Communale se déroulera à la mairie en juin aux dates mentionnées ci-dessous.

Le Commissaire enquêteur sera présent uniquement le :

- MERCREDI 04 JUIN DE 08H30 A 12H00, **OUVERTURE**.
- MERCREDI 11 JUIN DE 14H00 A 16H00.
- LUNDI 23 JUIN DE 14H00 A 16H00, **CLÔTURE**.

Pendant la durée de l'enquête un dossier est déposé à la Mairie à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie. Les observations et propositions sur le projet de la révision de la Carte Communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être consignées par écrit, au Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Cricq – 1, Place la Mairie – 32 430 SAINT-CRICQ et également de manière matérialisée sur l'adresse courriel : mairie.stcricq@wanadoo.fr

Le dossier de la Carte Communale ainsi que tous les avis des PPA est consultable et à disposition de chacun aux heures d'ouverture de la mairie.